



République Française
Département Alpes-de-Haute-Provence
COMMUNE DE THORAME-BASSE

17/09/2026

AR_031_2026

Arrêté de circulation temporaire Les Ferrayes (raccordement Brasserie)

LE MAIRE DE THORAME BASSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles L411-1 à L411-7 ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation (CERFA n°14024*01) présentée par l'entreprise **ETEC**, représentée par M. Simon CATINOT, sise 35 Route de Saint-Jean, 05000 GAP ;

Considérant que des travaux de réalisation de tranchée pour le raccordement de la brasserie, situés lieu-dit Les Ferrayes, 04170 THORAME BASSE, nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers ainsi que celle du personnel de chantier ;

ARRÊTE

Article 1er : À compter du **21/09/2026** et pour une durée de **30 jours calendaires** (soit jusqu'au 21/10/2026), les travaux de tranchée pour le raccordement de la brasserie seront réalisés au lieu-dit Les Ferrayes, commune de Thorame Basse.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

- Le **stationnement** sera interdit à tous véhicules (légers et poids lourds) au droit du chantier ;
- Le **dépassement** sera interdit à tous véhicules (légers et poids lourds) ;
- La **chaussée sera fermée** temporairement le temps de l'intervention, selon les besoins du chantier ;
- Plusieurs **places de stationnement** seront neutralisées, conformément au plan joint à la demande.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise **ETEC**, demandeur, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux abords du chantier, et

AR_031_2026

transmis pour information à :

- La Gendarmerie
- L'entreprise ETEC
- Les services concernés de la commune

Article 5 : M. le Maire, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THORAME-BASSE, le 17 septembre 2026

Le Maire,

Robert LIAUTAUD

